



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 AVRIL 2022

CUNTURESU DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 11 D'APRILE DI U 2022



Le Conseil d'Administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le 11 avril 2022 à 14 H 30, dans la salle « Claude PAPI » du Palais des congrès d'Ajaccio ainsi qu'en format dématérialisé Teams, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

ETAIENT PRESENTS :

*Mmes et MM. FAGNI Muriel, SORBA François, LE MAO Ghjuvan'Santu, GALLONI D'ISTRIA Eveline, LUCCIONI Don Joseph, BIANCUCCI Jean, COMBETTE Christelle, TERRIGHI Charlotte, LE BOMIN Vanina, BATESTINI Serena, NEGRETTI Pierre, CECCALDI Attilius, CHAUDRON Benoît, COEROLI Toussaint, RUBINI Pierre-Jean, PIERI Jean-Baptiste, SUSINI Ludovic, CASCIO Eric, LUCIANI Jean-François.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

*Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette à Mme BASTIANI Angèle ;
*Mme CHIARELLI-LUZI Vanina à Mme FAGNI Muriel ;
*M. VALDRIGHI Hervé à M. LE MAO Ghjuvan'Santu ;
*M. CAITUCOLI Paul-Joseph à M. SORBA François ;
*M. SAVELLI Jean-Michel à Mme TERRIGHI Charlotte ;
*M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme LE BOMIN Vanina ;
*Mme DI MENZA Dominique à M. NEGRETTI Pierre ;
*M. COSTA Jacques à Mme BASTIANI Angèle.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

*Mmes et MM. PIETRI Véronique, MELA Georges, MARTINELLI Jean-Charles, VENTURI Jean-Marc ; LANNOY Guy, ACQUAVIVA Paul-André,

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

*M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
*M. le Préfet de Corse ;
*Mme STAEBLER Martine, Payeur Régional de Corse ;
*M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
*M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,
*M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,
*M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse,
*M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse,
*Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

*M. PERALDI Gérard, Secrétaire général ;
*M. ACQUAVIVA Pascal, Responsable du Service Promotion,
*Mme AMBROSINI Marie-Madeleine, Assistante de la présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

*Mme COLONNA Véronique, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.



Compte tenu des membres présents, le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Mme la Présidente ouvre la séance et remercie les administrateurs de leur présence.

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, Mme la Présidente présente aux administrateurs M. Frédéric PETRUCCI.

Celui-ci, anciennement en poste à la Mairie d'Ajaccio, a été nommé par arrêté du Président du Conseil exécutif de Corse aux fonctions de Directeur Général de l'ATC, pour une durée de 3 ans (renouvelable une fois dans la limite totale maximale de 6 ans) dans le cadre d'un contrat de détachement.

M. Attilius CECCALDI est ensuite désigné secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 10 MARS 2022.

Mme la Présidente propose aux membres du conseil de se prononcer sur le procès-verbal du précédent conseil d'administration en date du 10 mars 2022.

Le document ne soulève aucune observation et est adopté à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

2) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022.

Mme la Présidente rappelle que ce budget est élaboré conformément aux orientations budgétaires présentées lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'Agence en date du 10 mars 2022.

Elle indique qu'au titre des recettes, le Budget Primitif prend en compte les dotations de la Collectivité de Corse, les financements dans le cadre du plan de relance, les ressources propres de l'Agence et les résultats excédentaires constatés à fin 2021.

Le budget primitif pour l'année 2022 est équilibré à hauteur de 22 109 231,50 €

La section d'investissement d'un montant de 6 250 210,47 € regroupe les aides destinées à l'aménagement et au développement du territoire, au plan de relance dans le cadre du soutien aux entreprises et au dispositif des avances remboursables.

Ces aides représentent globalement 93 % du budget d'investissement pour l'année 2022, pour un montant total de 5 786 210 €.

Cette année, les crédits inscrits sur cette ligne intègrent également le financement de l'appel à projet PME/TPE prévu par le plan Rilanciu (2 500 000 €) pour aider à la reprise économique du tourisme, ainsi que des financements dans le cadre du plan React UE.

Le montant des subventions prévu d'être versé dans le cadre du guide des aides est de 1 786 210 €.

Tout comme les années précédentes, le dispositif d'avances remboursables est reconduit pour un montant de 1 500 000 €. Ce dispositif, créé en 2010, valorisé à ce jour à 16,5 M€, a permis d'aider au financement de près de 300 structures et a généré un investissement total de 249,5 M€, soit un effet multiplicateur de 15,2.



Le montant des investissements propres de l'ATC s'élève à la somme de 464 000 €, soit 7% de ce budget et permettra principalement l'évolution de l'infrastructure de sauvegarde et de sécurité de l'ATC et la création de la plateforme de dématérialisation de gestion en ligne des demandes d'aides.

La section de fonctionnement d'un montant de 15 859 021 € regroupe quant à elle l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'établissement et les dépenses de fonctionnement liées aux actions.

65 % de ce budget est destiné aux opérations de promotions touristiques, d'aides à l'armature touristique du territoire et au centre de ressources ;

Les montants prévisionnels sont respectivement de :

- 8 600 000 € pour la promotion ;
- 1 272 000 € pour l'aide à l'armature touristique du territoire ;
- 479 500 € pour le centre de ressources

30 % du budget de fonctionnement est consacré aux frais de personnel, pour un montant de 4 646 000 €, et 5 % aux frais généraux de fonctionnement, pour un montant de 861 521 €.

Mme la Présidente donne ensuite la parole à M. PERALDI qui précise que les dotations prévues au niveau de la Collectivité de Corse ont été votées lors de la dernière session de l'Assemblée. A ces ressources ont été additionnés des fonds provenant du plan REACT EU ainsi que d'autres fonds provenant des réserves de l'Agence et qui sont réinjectés dans le budget prévisionnel de l'année en cours.

Au terme de cette présentation, M. PIERI souhaite se voir préciser l'évolution tendancielle des dépenses de promotion pour les années à venir ; sera-t-il possible de maintenir le niveau d'investissement actuel ?

M. PERALDI indique que pour ce qui concerne la promotion, le budget de l'Agence s'est élevé précédemment entre 3,5 et 4,5 millions € par an. Son budget actuel s'élève à plus du double en prenant en compte l'aide allouée par React EU pour les années 2022 et 2023. Ces aides sont nécessaires à la promotion de notre destination. La problématique du maintien de ces enveloppes risque toutefois de se poser à moyen terme.

Mme LE BOMIN, souhaite émettre quelques remarques.

Elle estime en premier lieu que le budget présenté n'est pas à la hauteur d'un outil de la dimension de l'ATC et qu'une part trop importante de ce budget est accordée au poste promotion. Selon elle, la promotion de la destination n'est en aucune manière la garantie d'un tourisme durable ; de plus, aucune enquête n'étant effectuée a posteriori auprès de la clientèle, il est difficile d'en apprécier le « feedback ».

C'est pourquoi souligne Mme LE BOMIN, le soutien à la filière doit demeurer prioritaire et les ratios affectés à la promotion et au développement devraient à l'avenir être inversés.

M. PERALDI souligne que la promotion doit être considérée comme faisant partie des aides directes accordées aux professionnels dans la mesure où elle participe au taux de fréquentation des différents hébergements. Il indique également que d'un point de vue comparatif, le budget promotion de l'ATC se situe bien en deçà des montants attribués aux autres îles.



Le Budget Primitif de l'ATC est adopté à la majorité des membres présents ou représentés.

Ont voté contre (2) : Mme LE BOMIN Vanina, M. ANGELINI Jean-Christophe.

Non-participation au vote (5) : Mmes et MM. BATTESTINI Serena, COMBETTE Christelle, MELA Georges, SAVELLI Jean-Michel, TERRIGHI Charlotte

3) APPROBATION DU PLAN DE PROMOTION ET DU PROGRAMME D' ACTIONS 2022.

A la demande de Mme la Présidente, M. ACQUAVIVA, Responsable de la promotion et de la communication de l'ATC effectue une présentation synthétique du document également soumis aux membres de la Commission promotion qui s'est réuni le matin même.

Ce plan reprend la nature et la typologie des opérations de promotions en France et à l'Etranger. Ces opérations visent, dans le périmètre des compétences de l'Agence du Tourisme dans un rôle de promotion de la destination et de coordination, à consolider l'existant et développer l'activité selon les cadres arrêtés dans la politique régionale. Certaines actions de type salons ou workshop sont ouvertes à participation de tiers, offices de tourisme, opérateurs, compagnies de transports, ...dans un rôle de coordination, d'autres sont effectuées par les services de l'Agence eux-mêmes en représentation de la destination dans le rôle de promotion de la destination qui leur incombe.

Le plan d'action est adapté en fonction des résultats observés de fréquentation de la destination et des nouveaux enjeux ou modification de contexte de marché et ses principes directeurs visent à accentuer l'attractivité touristique sur l'avant et l'après-saison estivale, mais aussi à positionner la Corse en tant que destination préservée d'île verte en méditerranée.

L'année 2022 est le point de départ d'une nouvelle organisation ATC/Territoires visant à promouvoir le tourisme en Corse tout au long de l'année. Cette organisation va combiner un volet national et international qui sera orchestré par l'ATC en concertation avec la commission promotion (campagnes média et digital) et un volet territoire qui va consister à alimenter le plan en événements et offres commerciales. Le site visit.corsica en sera la pierre angulaire et mettra en avant à la fois les thématiques d'actions pour 2022, mais aussi les offres et événements provenant de tous les territoires.

M. ACQUAVIVA fait part des six thèmes phares qui vont animer la saison 2022 afin de créer des « temps forts » aptes à attirer un nouveau public, mais aussi à ancrer ces thèmes dans l'esprit du plus grand nombre.

Chaque thème valorisera la destination et invitera les clients et prospects à venir en Corse pour une raison précise. Les dénominateurs communs des actions seront :

- La mise en avant de la spécificité de la Corse (culture/patrimoine histoire) ;
- La mise en avant de la beauté des sites en équilibrant mer / montagne ;
- La mise en avant des hommes et femmes qui animent le tourisme en Corse ;
- La dimension écologique ;
- Le fait que chaque territoire de Corse pourra être concerné par une majorité de thèmes (gastronomie, arts et culture, sport nature, cyclotourisme, ...)



Chaque office de tourisme sera invité à alimenter le thème en ajoutant des événements et des offres qui seront ensuite mis en en valeur sur le site [visit.corsica](https://www.visit.corsica).

M. ACQUAVIVA précise que pour 2022, priorité est donnée aux marchés France, Italie, Suisse, Belgique, Allemagne et Autriche ainsi qu'à la Grande-Bretagne.

Afin de mener à bien une stratégie digitale plus performante, l'ATC va s'associer les services d'une agence de communication spécialisée dans les domaines de la data et de l'orchestration des communications digitales. La montée en puissance de cette nouvelle stratégie se fera progressivement et permettra à l'ATC de communiquer vers des clusters de cibles au niveau international en optimisant le RSI (Retour sur investissement) des actions ; parallèlement, l'ATC continuera à utiliser sur les marchés à forts potentiels des médias plus traditionnels (TV/Affichage/presse) principalement via son partenaire Atout France et l'Agence de communication Sunmade.

A l'issue de la présentation, Mme COMBETTE, regrette que le focus de cette présentation soit effectué principalement sur les mois d'avril à octobre, période durant laquelle la destination est déjà grandement plébiscitée et la fréquentation touristique élevée.

Mme la Présidente rappelle que l'année écoulée fut une année de transition. Eu égard aux élections territoriales, sa prise de fonction à la présidence de l'ATC n'est intervenue qu'en juillet et compte tenu des délais administratifs les désignations nécessaires à la mise en place effective des membres des instances délibérantes et consultatives de l'Agence, celles-ci n'ont pu se réunir qu'à compter de la fin d'année 2021.

Malgré ce retard et l'absence de Directeur Général durant cette période, les services de l'Agence ont œuvré de la meilleure manière afin de présenter un document aussi abouti visant à faire de la Corse une destination durable, prenant véritablement en compte la transition écologique et numérique et pour une véritable déconcentration, qu'elle soit géographique, temporelle ou de provenance.

Elle tient à les en remercier ainsi que les différents opérateurs qui y ont étroitement collaborés (territoires, offices de tourisme, socioprofessionnels, chambres consulaires, la compagnie Air Corsica, ainsi que les autres offices et agences de la Collectivité de Corse).

Mme la Présidente insiste également sur l'importance accordée à la base data actuellement mise en place devant favoriser la mise en place de campagnes et stratégies de promotion permettant d'anticiper les nouvelles tendances et d'y répondre comme il se doit.

Mme LE BOMIN indique souscrire tout à fait à l'idée des thématiques mensuelles exposées tout en faisant remarquer que le mois de septembre choisi pour le thème de l'eau ne semble pas très pertinent eu égard au déficit des cours d'eau durant cette période.

Elle suggère pour l'avenir d'inclure à ces thématiques les cérémonies du 8 septembre ainsi que le festival « Settembrinu di Tavagnu », événements notables de tradition et de culture.

Mme LE BOMIN se déclare en revanche plus dubitative sur la forme du plan de promotion, notamment pour ce qui concerne la communication vers le France et l'Italie qui donne l'impression d'une communication uniquement vers des canaux généralistes alors qu'elle considère comme essentiel d'affiner les segments de clientèles visées ainsi que d'intensifier l'impact sur les réseaux sociaux. En outre, plus que d'anticiper la tendance il serait préférable de la créer, en concertation et en co-construction avec les



professionnels et les territoires afin de définir la politique souhaitée par l'ensemble des acteurs pour un tourisme maîtrisé, durable et acceptable.

M. ACQUAVIA indique que le mois de juin a été dédié aux arts et à la culture au sens large et que des choix ont dû être opérés au regard de la densité des événements culturels organisés durant cette période. Il précise que les thématiques pourront être adaptées dans les années futures.

Il rappelle l'importance de la mise en œuvre de la base data permettant de travailler sur des clusters de cible et non plus en zone géographique. C'est à partir de cette base que seront élaborées les prochaines stratégies de communication permettant de passer d'un marketing traditionnel à un marketing ciblé permettant une stratégie de plus en plus affinée.

Mme BATTESTINI souhaite attirer l'attention du conseil sur le peu d'efforts effectué par l'organisation des différents festivals au niveau des recommandations environnementales et écologiques. Elle émet le souhait que le versement des subventions accordées à ces événements par des organismes publics soit conditionné au respect de ces normes au niveau du tri, des déchets.

Mme la Présidente indique que les services de l'ATC solliciteront les intercommunalités compétentes pour les inciter à collaborer avec les associations organisatrices de ces événements.

Le rapport relatif aux orientations du plan de promotion et du programme des opérations 2022 de l'ATC est adopté à la majorité des membres présents ou représentés.

Non-participation au vote (3) : Mmes et M. BATTESTINI Serena, LE BOMIN Vanina, ANGELINI Jean-Christophe.

4) AVENANT N° 1 A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE.

Mme la Présidente rappelle aux membres du conseil que par délibération N° ATC/CA/3/10 en date du 4 juillet 2012 a été adoptée la convention entre la Préfecture de Corse et l'ATC mettant en œuvre la télétransmission des actes administratifs et budgétaires. Afin de poursuivre l'engagement de l'Agence dans la dématérialisation, il convient d'étendre le périmètre des actes télétransmis au contrôle de légalité à ceux de la commande publique et de signer pour cela un avenant à cette même convention.

La signature de cet avenant permettra à l'ATC de transmettre les pièces concernant les marchés publics sous forme dématérialisée.

Après avoir pris connaissance des dispositions relatives à cet avenant, les membres du conseil en valident les termes à l'unanimité des membres présents ou représentés et autorisent Mme la Présidente de l'ATC à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaires à sa mise en œuvre.

5) MISE EN PLACE DU RIFSEEP APPLICABLE AU DIRECTEUR GENERAL DE L'ATC



Mme la Présidente indique qu'il convient de se prononcer sur la mise en place du cadre financier du RIFSEEP applicable au Directeur général de l'ATC en sa qualité d'agent de droit public, conformément aux dispositions de l'article 12 alinea 9 des statuts de l'établissement.

A la demande de Mme la présidente, M. PERALDI précise que le RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est l'outil indemnitaires de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.

Ce régime indemnitaires est constitué de 2 composantes :

- Une principale : l'Indemnité de Fonctions, Sujétions Expertise (IFSE), permet de valoriser le niveau de responsabilité et d'expertise. Elle est versée mensuellement ;
- Une secondaire : le complément indemnitaires annuel (CIA) permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel. Lorsqu'il est mis en œuvre, ce complément indemnitaires peut-être versé annuellement, en une ou deux fractions.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, les membres du conseil approuvent la mise en place de ce régime indemnitaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 H 00.

Le secrétaire de séance

Attilius CECCALDI

La Présidente

Angèle BASTIANI